

No 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

M. Raffaele Fraomene, Maire, Mme Stéphanie Lammar et Mme Sonja Molinari, Conseillères administratives

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Elif Kaytak et Julide Turgut Bandelier ainsi que MM. Jean-Pierre Isabella et Etienne Zongo

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2024
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 147-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'451'400.— TTC, (dont CHF 69'100.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en œuvre de la 2ème étape de l'assainissement du bruit routier sur Carouge
5. Délibération administrative **DA 145-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 45'000.— TTC (dont CHF 2'135.98 d'activation de prestations du personnel communal) pour la réalisation des travaux induits par la création d'une centrale biosolaire et la végétalisation sur la toiture du bâtiment de l'école primaire du Val d'Arve sise rue Daniel-Gevril 11-13 et 44 route de Veyrier, parcelle N° 3467 à Carouge
6. Délibération administrative **DA 149-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux populations fuyant les attaques de groupes armés dans la région des Savanes, au nord du Togo

7. Délibération administrative **DA 150-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de faisabilité de CHF 202'000.— (dont CHF 9'600.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la réhabilitation du stade de la Fontenette sis 51 route de Veyrier, parcelle N° 3507 à Carouge

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motion **MO 037-2024 P** : « Promotion de la mobilité douce et de l'activité physique »
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions
12. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 est approuvé par 25 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Fraomene :

Soirée des 18 ans

Le Service des Affaires Sociales et son secteur jeunesse organisent désormais la soirée des 18 ans, avec pour mission de repenser les finalités de l'évènement et son organisation.

La soirée 2024 pour laquelle nous invitons 238 jeunes qui fêtent leur majorité cette année aura lieu le lundi 22 avril à 18h30 et vise à célébrer le passage à la majorité civique des jeunes Carougeois et Carougeoises. La manifestation a été repensée pour ne pas insister lourdement sur l'engagement des jeunes ou sur les responsabilités nouvelles qui leur incombent, mais avant tout à en faire une célébration et une occasion de retrouver leurs contemporaines et contemporains. L'engagement citoyen et l'accès aux droits sont ainsi traités de manière subtile, le premier en choisissant le thème du sport et de l'engagement sportif et en proposant lors de la soirée la possibilité de s'engager dans l'organisation de l'édition suivante, le second en associant la soirée avec des ateliers administratifs ultérieurs pour celles et ceux qui le souhaitent. Ces ateliers seront pris en charge par l'association Autonomia.

C'est Madame Julie Zaugg, journaliste à Léman Bleu, qui animera de manière dynamique les échanges avec plusieurs associations sportives carougeoises.

Je désire remercier le Service des Affaires Sociales pour l'organisation de cet événement.

Permanence numérique

Pour faire suite à la motion 025-2022 P « Inclusion numérique », j'ai le plaisir de vous informer que le Service des Affaires sociales de la Ville de Carouge a lancé, le vendredi 15 mars dernier, une nouvelle permanence numérique pour la population carougeoise. Cette permanence a lieu tous les vendredis, de 10h à 14h, à la Bibliothèque de Carouge. Elle est gratuite et sans rendez-vous, accessible à toutes et tous.

L'objectif de cette permanence est de pouvoir venir en aide aux personnes ayant des problèmes dans l'utilisation d'outils numériques, dans les démarches administratives sur internet et les inscriptions en ligne (logement, parascolaire, création de compte e-démarches).

Je désire profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement notre partenaire, l'entreprise DeClix, ainsi que le Service des Affaires sociales et la Bibliothèque de Carouge pour la mise en place de cette permanence numérique.

Le *flyer* de cette nouvelle permanence est consultable sur CMNet, dans la séance de ce jour.

Camp polysports

Ma troisième communication est une communication conjointe avec ma collègue Stéphanie Lammar. Il s'agit de l'organisation d'un camp polysports durant cet été qui est une nouvelle prestation offerte par notre Ville.

Pour de nombreux parents, la recherche d'activités pour leurs enfants pendant les vacances scolaires est une réelle préoccupation.

L'objectif est de proposer une semaine d'activité physique pendant les vacances scolaires à 48 enfants carougeois entre 8 et 12 ans dans le but de leur faire découvrir diverses activités sportives et ludiques.

Deux premiers camps polysports sans nuitées seront organisés durant les semaines du 1 au 5 juillet et du 12 au 16 août 2024. L'encadrement se fera par des moniteurs jeunesse et sport. L'accueil se fera à l'école de la Tambourine et les repas équilibrés seront confectionnés et livrés par la société Novae. Le camp coûtera CHF 320.- par semaine aux parents, ce qui permettra ainsi son autofinancement. Les parents qui auraient des difficultés financières pourront s'adresser au Service des Affaires sociales. Les inscriptions débuteront le lundi 22 avril.

L'année prochaine, les camps polysports auront lieu une semaine pendant les vacances de Pâques, quatre semaines pendant les vacances d'été et une semaine pendant les vacances d'automne.

Je relève l'excellente collaboration transversale entre le secteur des sport et le Service des Affaires Sociales dans le cadre de l'organisation de ces camps et me réjouis par avance de revenir à vous cet automne pour en faire le bilan.

Présentation du métier d'APM aux élèves des cycles d'orientation de Drize et de Pinchat

D'un commun accord avec les directions d'établissement, cinq visites du poste de police municipale, comportant une présentation métier de la fonction d'agente et agent de la police municipale (APM), des équipements et moyens en dotation, ainsi qu'une simulation d'intervention, ont été organisées à l'attention de plusieurs classes de 10^{ème} CT (communication et technologie) et d'une classe spécialisée des cycles d'orientation de Drize et de Pinchat.

Ces moments ont eu pour objectif de favoriser la création d'un lien entre les participants et la Police municipale dans une optique éducative et préventive, la bienveillance démontrée lors de telles rencontres permettant de déconstruire certains stéréotypes et de faciliter par la suite les contacts avec les élèves.

Du retour qui nous a été communiqué, il ressort que ces visites ont été très appréciées tant par les élèves que par les enseignantes et enseignants, le caractère pédagogique et interactif des présentations de la Police municipale ayant été particulièrement relevé. L'objectif étant donc atteint, c'est sur ce bilan très encourageant que la Police municipale va poursuivre et développer cette action de prévention et de communication auprès des élèves des cycles d'orientation de la commune.

Formation des policiers municipaux aux premiers secours tactiques

La Police municipale de la Ville de Carouge est la première police municipale du canton de Genève à bénéficier d'une formation de base aux premiers secours tactiques, qui englobe des compétences particulières axées sur l'application de gestes de premiers secours immédiats dans des environnements tactiques, c'est-à-dire complexes en termes

de sécurité. Il faut souligner que cette formation ne remplace pas les premiers secours traditionnels, mais vient compléter ces derniers en abordant des notions tactiques spécifiques et en se concentrant sur la gestion de certaines blessures telles que les hémorragies ou les plaies pénétrantes.

En résumé, les premiers secours tactiques visent à protéger la vie et à dispenser les premiers soins aux personnes blessées dans des situations complexes, jusqu'à leur prise en charge médicalisée. L'acquisition de ces compétences permet également d'intervenir plus efficacement avec les différents services de secours dans le terrain. Fort de ce constat, la Police municipale étudie la possibilité de développer et d'exercer ces nouvelles connaissances et compétences dans le cadre d'une formation continue annuelle.

Communications de Mme Molinari :

Festival EXPLORE DEMAIN aux Tours de Carouge

Samedi 20 avril prochain, Carouge accueillera le temps d'une journée le festival EXPLORE DEMAIN dans le quartier des Tours. Ce rendez-vous annuel, initié par le Canton en partenariat cette année avec notre Ville, propose de découvrir, échanger et débattre des solutions pour inventer dès aujourd'hui notre futur. Une occasion festive pour toutes les habitantes et habitants du Canton de partager des initiatives citoyennes en faveur de la transition.

Parmi une riche programmation, la ville de Carouge proposera des activités pour les petits et les plus grands, sur inscription :

- Ateliers de jardinage « graine de carottes » ;
- Balade à la découverte des plantes sauvages ;
- Broderie participative d'une nappe au fil de la journée, sur le thème de la durabilité ;
- « Réseaux résonnent », une visite théâtrale exploratoire sur le déploiement de la chaleur renouvelable à Carouge.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir Rob Hopkins, spécialiste de la permaculture et initiateur du mouvement des villes en transition. Il viendra explorer le quartier des Tours et alimenter nos imaginaires, sur le thème de la ville nourricière.

Vous retrouverez sur le site internet du festival le programme détaillé de cette journée. Nous espérons vous y retrouver nombreuses et nombreux.

Je tiens à remercier la Fondation immobilière de la Ville de Carouge pour la précieuse collaboration à l'organisation de cet événement.

Communications de Mme Lammar :

Concours de courts-métrages

Il est encore temps de participer au concours de courts-métrages « CourtsCarouge » sur le thème du secret, puisque le délai est fixé au 1^{er} avril à minuit. Les réalisations seront projetées lors de la soirée d'ouverture du Printemps carougeois qui aura lieu le mercredi 24 avril au cinéma Bio.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Le Président indique que deux courriers ont été reçus :

- un courrier de M. Manuel Mouro du 5 mars 2024, relatif au boulodrome
- un courrier de Carouge Natation du 12 mars 2024, relatif à la votation du 9 juin 2024 portant sur le référendum contre le centre aquatique. Ce courrier figurant sur CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

La décision du 28 février 2024 « Attribution Fonds intercommunal, subvention investissement 5.4 millions construction Concorde Espace Culture » est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux. Le délai d'opposition échoit le 18 avril 2024. Les informations figurent sur CMnet, dans l'onglet ACG

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 147-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'451'400.— TTC, (DONT CHF 69'100.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA 2^{EME} ETAPE DE L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER SUR CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 février 2024 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 7 mars 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. L. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. L. Antonioli par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier souligne que la séance de commission a été constructive. Parfois, le Conseil municipal hésite à renvoyer un objet en commission, se disant qu'il serait possible de le voter sur le siège, par exemple parce qu'il s'agit de la continuité d'un projet, En l'occurrence, M. Voignier pense que tous les groupes ont apprécié obtenir des explications en commission, sur les emprises de chantier, la durée des travaux dans telle rue, les incidences sur tel ou tel endroit. Cela montre la pertinence de renvoyer les objets dans les commissions en cas de doute, parce que les explications fournies permettent ensuite de porter ensemble le projet, à l'unanimité.

M. Lauret signale que le parti socialiste soutient fortement cette délibération, en espérant que le projet se fera rapidement. Il relève, comme M. Voignier, la qualité des présentations en commission. Les inquiétudes exprimées notamment sur la rue qui mène au dépôt de

la Migros ont été entendues et prises en compte, de même que la sécurisation des piétons durant le chantier.

Mme Châtelain remercie à son tour l'administration pour sa présentation en commission qui a répondu à toutes les questions ou préoccupations, notamment concernant l'impact du chantier pour les habitants. Sachant que le bruit routier impacte la vie des gens et qu'il existe une obligation fédérale d'assainir les routes, le groupe Le Centre-Vert/libéraux votera favorablement cette délibération.

Mme Kolla Barnes abonde dans le sens de ses préopinants. La séance de commission était effectivement intéressante. Mme Kolla Barnes rappelle en outre qu'il s'agit ici de la continuation de travaux. La pose d'un revêtement phonoabsorbant a déjà été réalisée ailleurs à la satisfaction des riverains.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 145-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 45'000.— TTC (DONT CHF 2'135.98 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA REALISATION DES TRAVAUX INDUITS PAR LA CREATION D'UNE CENTRALE BIOSOLAIRE ET LA VEGETALISATION SUR LA TOITURE DU BATIMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DU VAL D'ARVE SISE RUE DANIEL-GEVRIL 11-13 ET 44 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3467 A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Depuis plusieurs années, différentes motions ont porté sur l'urgence climatique et l'énergie solaire. Par ailleurs, la Commune, labellisée Cité de l'énergie, s'est engagée dans un processus d'amélioration constante en matière d'énergies renouvelables. Plusieurs centrales photovoltaïques ont été créées sur les toitures de bâtiments communaux, par exemple à la Tambourine, à l'école des Promenades ou encore au Théâtre de Carouge. Ces installations ont démontré leur efficacité et leur utilité en termes d'économies d'énergie.

Différentes études ont été effectuées pour déterminer quelles toitures seraient encore susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques. Grâce à l'évolution des technologies, certaines toitures qui semblaient de pas pouvoir accueillir de centrale photovoltaïque il y a quelques années peuvent en accueillir aujourd'hui, parce que les panneaux actuels sont plus performants et permettent de dégager davantage d'énergie que les panneaux d'ancienne génération.

L'école du Val d'Arve a été définie depuis quelque temps comme un lieu présentant un intérêt. Pour savoir dans quelle mesure il serait possible de créer une centrale photovoltaïque sur le toit de cette école, la ville de Carouge a pris contact avec les SIG, avec lesquels un partenariat a été trouvé. Les SIG proposent la réalisation, le financement ainsi que l'entretien d'une centrale solaire photovoltaïque de plus de 100 kW, avec restitution de l'installation au propriétaire du bâtiment à la fin d'une période d'exploitation de vingt-cinq ans. Ce sont donc les SIG qui réaliseraient, financeraient et entretiendraient cette centrale solaire, ce qui constitue une solution intéressante pour la Commune.

Par ailleurs, la ville de Carouge a réfléchi à la possibilité de combiner cette centrale solaire avec une toiture végétalisée du bâtiment, la technologie permettant désormais une telle combinaison. Dès lors, la présente délibération propose au Conseil municipal la création d'une centrale solaire et la végétalisation de la toiture de l'école du Val d'Arve, pour un montant de CHF 45'000.- puisque la Commune prendra en charge uniquement l'aménagement de la toiture végétalisée et des travaux d'adaptation de la toiture.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Calame mentionne que les Verts soutiendront cette délibération avec enthousiasme, en notant l'intégration dans ce projet du programme SIG qui permet aux habitants du bâtiment – en l'occurrence les riverains de l'école – d'acquérir des parts solaires dans ce type d'installations de grande taille, qui sont plus performantes que ce qu'il est recommandé pour de petites maisons et qui sont entretenues par les SIG. Les Verts saluent le développement de la possibilité de devenir acteur de ce type d'installations, qui existe dans d'autres pays pour des éoliennes par exemple.

M. Ducellier annonce que le groupe PLR soutiendra cette démarche, qui est favorable aussi bien au niveau économique qu'environnemental. Il a toutefois deux questions. La première concerne les conditions tarifaires. Le Conseil administratif a-t-il déjà eu des échanges avec les SIG sur le prix du kWh ? Par ailleurs, sachant que, dans ce genre de contrats, le diable se cache souvent à l'échéance du contrat, M. Ducellier demande si les conditions de restitution à l'échéance du *contracting* ont été abordées. La durée de vie d'un panneau photovoltaïque étant actuellement de vingt-cinq ans, il ne faudrait pas que la mise en décharge de ces panneaux revienne à la Commune, mais plutôt au producteur.

S'agissant de la restitution de l'installation, Mme Lammar indique que la Commune sera attentive, dans le contrat, au point soulevé par M. Ducellier.

Concernant les conditions tarifaires, Mme Molinari mentionne que des discussions sont en cours sur le renouvellement du contrat de base, auquel sera adjoint le contrat relatif à cette centrale solaire. De mémoire, la fourchette se situe entre 9 et 12 centimes le kWh. Il s'agit d'un prix intéressant et très éloigné du dernier contrat que la ville de Carouge avait dû signer en plein pic du coût de l'électricité, il y a environ deux ans, parce que le contrat précédent prenait fin.

M. Lauret signale que le parti socialiste soutiendra cette délibération et se réjouit d'avoir un compte rendu dans quelques années, afin de savoir si d'autres toitures peuvent accueillir une centrale photovoltaïque et être végétalisées.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 149-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS FUYANT LES ATTAQUES DE GROUPES ARMES DANS LA REGION DES SAVANES, AU NORD DU TOGO

M. Fraomene introduit le sujet. La violence armée en Afrique du Nord provoque le déplacement de dizaines de milliers de personnes en quête de sécurité et d'assistance, notamment dans la région des Savanes au Togo. Sur place, la Croix-Rouge togolaise ainsi que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assistent la population sinistrée. Ce drame est toutefois peu médiatisé et le financement pour y répondre plus difficile à assurer. C'est pourquoi la Croix-Rouge suisse a lancé un appel à l'aide d'urgence afin de financer en priorité la mise en place et la gestion de points de

services humanitaires sur les routes migratoires et de renforcer les capacités institutionnelles de la Croix-Rouge togolaise. M. Fraomene invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette demande de la Croix-Rouge suisse.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 150-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE FAISABILITE DE CHF 202'000.— (DONT CHF 9'600.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA REHABILITATION DU STADE DE LA FONTENETTE SIS 51 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3507 A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Le stade de la Fontenette voit sa structure vieillir, se dégrader et n'est plus aux normes énergétiques. Par ailleurs, il ne répond plus aux besoins des différents clubs ni aux besoins d'une demande croissante de fréquentation, notamment avec l'Etoile Carouge, les seniors, les juniors, le féminin, l'élite et le sport pour tous, l'US Carouge, le footgolf, le Servette FC Chênois féminin et Genève Éducation Football avec l'équipe d'élite. Dès lors, le Conseil administratif a décidé de se lancer dans le processus visant à réhabiliter ce bâtiment, conformément à ce qui avait été discuté et décidé en commission.

Toutefois, compte tenu de la situation de ce bâtiment sur le lieu de captation de la nappe phréatique et sa proximité avec les berges de l'Arve, intervenir sur ce dernier n'est pas chose aisée. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose de réaliser une étude de faisabilité qui permettra de déterminer le meilleur moyen et la meilleure stratégie d'intervention sur ce bâtiment. Une fois qu'il aura été déterminé ce qui est faisable sur ce bâtiment, le Conseil administratif reviendra en commission avec une présentation d'un crédit pour un concours d'architecture, une présentation d'un crédit d'étude, une présentation d'un crédit de construction et une mise à disposition des nouvelles infrastructures qui – si tout va bien – pourraient être mises à disposition en 2031, sachant que le Conseil administratif a signé un accord avec l'office cantonal de l'énergie. Cet accord prévoit que la ville de Carouge présente rapidement un projet de réhabilitation des installations du fonds sportif, mais lui laisse un délai de dix ans pour intervenir concrètement sur le bâtiment. Dès lors, le Conseil administratif invite ce soir le Conseil municipal à lui ouvrir un crédit d'étude de faisabilité pour un montant de CHF 202'000.-.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Barbuzzi invite la commission à s'intéresser à la position de la Swiss Football League quant aux normes en vigueur et à venir. Si le club avait la chance d'accéder à une ligue supérieure, M. Barbuzzi ne sait pas si le stade répond actuellement aux normes et s'il y

répondra demain, sachant que ces normes évoluent relativement rapidement et souvent. Il serait bon d'obtenir des informations claires sur les prescriptions de la Swiss Football League en la matière et se pencher sur le planning dans l'hypothèse où certains éléments devraient être construits pour que le club puisse jouer dans une ligue supérieure. En fonction de ces prescriptions, des aménagements un peu différents pourraient être envisagés sur l'esplanade, par exemple. Concernant ensuite les contraintes liées à la proximité de l'Arve et à la nappe phréatique, M. Barbuzzi relève qu'il serait possible d'envisager une disposition du stade qui serait différente de sa disposition actuelle, puisque tout est ouvert à cette étape. Il invite donc les commissaires à évoquer ces pistes.

M. Baertschi salue le fait que le Conseil administratif ait pris cette initiative. La Commune est aujourd'hui au seuil de faire beaucoup pour certains sports, en particulier avec la piscine. Il se félicite qu'elle prenne aussi en compte le stade de football, qui a été, pour rappel, construit à la même époque que la piscine, dans les années 1970 sauf erreur, et qui est tout aussi vétuste. Certaines communes envisagent de fermer leurs piscines qui ont cet âge, parce qu'elles ne sont absolument plus aux normes. Il ne faudrait pas en arriver là avec ce stade de football. M. Baertschi relève ensuite que le secteur est soumis à la loi sur la protection des rives de l'Arve, loi qui concerne aussi la piscine et qui conditionne du reste de nombreuses décisions de la Commune. Se pose également le problème de la nappe phréatique, avec la station de pompage d'eau potable des Services industriels. La situation est donc complexe, mais un projet de mise aux normes et de rénovation est nécessaire. M. Baertschi rappelle enfin que la ville de Carouge a beaucoup fait pour le football, que ce soit avec les terrains synthétiques, qui ont coûté extrêmement cher – et qui sont extrêmement utilisés – ou encore, comme l'a mentionné Mme la Conseillère administrative, avec l'accueil du football féminin qui vient s'entraîner à Carouge.

M. Calame indique que le groupe des Verts soutient cette délibération, en vue du maintien et du développement d'un secteur sportif sur ce site, à la suite de la piscine. Il recommande aux commissaires de porter la même attention à la tribune que dans le projet de la piscine, qui maintient les bâtiments de la buvette et des vestiaires, au vu de leur intérêt patrimonial, même modeste.

M. L. Antonioli indique que le groupe PLR soutient cette proposition et se réjouit de l'attention particulière portée aux clubs et aux infrastructures de football à Carouge. Cependant, le groupe PLR a une certaine retenue par rapport à l'étendue du programme qui est proposé dans le cadre de l'étude. Le programme est complet mais sa temporalité est relativement longue. Chacun sait que le projet de piscine fera l'objet d'un référendum. Si les premières étapes de l'étude préconisée ce soir (audit, bilan, état actuel du stade) sont pertinentes, il serait en revanche nécessaire d'attendre le résultat de la votation populaire afin de pouvoir, le cas échéant, se poser la question d'un centre sportif en bonne et due forme.

M. Kupferschmid invite la commission à être attentive à ce que la rénovation ou le développement des infrastructures minimise les émissions de CO2.

M. Ducellier propose de recueillir l'avis des utilisateurs du stade, afin de pouvoir concevoir un objet qui réponde aux besoins du plus grand nombre, qui soit éventuellement multisports et qui comporte des salles pour les associations. Quitte à travailler sur un ouvrage nécessitant plusieurs millions d'investissement, autant le penser dès le début pour les besoins du plus grand nombre. Par ailleurs, M. Ducellier s'interroge sur la pertinence d'une estimation des coûts (étape 3 du document), sachant qu'un ouvrage de ce type sera vraisemblablement soumis aux AIMP et devra faire l'objet d'un concours. Définir aujourd'hui un chiffre qui sera finalement le triple dans dix ans ne semble pas particulièrement pertinent.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTION MO 037-2024 P : « PROMOTION DE LA MOBILITE DOUCE ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu qu'il est nécessaire et agréable de favoriser la mobilité douce (marche à pied, course à pied, promenades, trajets à vélo).

Vu qu'une partie croissante de la population sénior éprouve des difficultés dans ses déplacements, utilisant béquilles, bâtons, déambulateurs et même chaises roulantes.

Vu que le réchauffement climatique entraîne une multiplication des anomalies de températures et que les périodes de canicule sont de plus en plus fréquentes, rendant nécessaire de privilégier des zones de verdure et d'ombrage.

Vu l'engouement populaire pour les parcs et les zones de verdure tant pour les habitants que pour ceux qui travaillent à Carouge.

Vu que la ville de Carouge (SURB, SCES, SVEM) a développé plusieurs chemins piétonniers, remis en état les parcs publics, végétalisé plusieurs espaces, établi divers points d'eau, défriché et sécurisé les chemins qui traversent le plateau de Pinchat, aménagé des espaces sportifs et récréatifs le long de l'Arve, installé des bancs publics qui permettent des haltes régulières.

Vu la nécessité de rendre plus accessible l'ensemble de ces initiatives favorisant la mobilité douce et la promotion d'activités physiques.

Vu les initiatives prises par certaines Communes du Canton de Genève pour promouvoir des plans de mobilité douce et d'activité physique.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A concevoir et diffuser un dépliant (version papier et en ligne) décrivant les liaisons et les itinéraires existant spécifiquement dédiés à la mobilité douce (notamment parcours piétons et cyclistes, parcours sportifs, parcours dédiés aux PMR et aux poussettes), en désignant également les emplacements de repos (parcs publics, points d'eau, toilettes)*
- *A compléter le dépliant par une série de panneaux / affichages publics indiquant les plans de mobilité dans les différents quartiers de la Commune.*

Date du dépôt : Carouge, le 12 mars 2024

Les Verts.e.s et le PS-Carouge

Mme Kolla Barnes relève que la motion, qui vise à favoriser la mobilité douce mais également l'activité physique, est explicite. Elle en évoque brièvement la genèse. Lors d'une séance précédente du Conseil municipal, M. Mützenberg avait posé une question orale, en suggérant de promouvoir des itinéraires pédestres à travers Carouge. Elle avait elle-même fait part à quelques personnes de son souhait qu'un plan répertorie les parcs publics et les espaces verts de Carouge. Ils ont donc logiquement conjugué leurs idées pour présenter cette motion. Certes, il existe un plan gratuit de la ville de Carouge, qui est à disposition du public à l'arcade « Carouge à votre service » à la mairie. Ce plan est extrêmement complet. Tous les secteurs y sont décrits, des services publics à la vie religieuse. Il mentionne vingt-neuf espaces, lieux-dits ou places, grâce à des pastilles jaunes qui les signalent. Cependant, s'il est peut-être accessible aux membres du Conseil municipal, qui ont suivi tous les projets d'amélioration de la vie quotidienne des Carougeois, que penser de la nounou étrangère qui garde des enfants et qui n'a pas l'idée d'explorer des lieux ? Et comment savoir d'avance quel parc convient à certaines personnes ? La motion propose d'élaborer un plan qui montrerait des itinéraires comme le font par exemple les plans des stations de ski où les pistes sont indiquées, de la verte à la noire. Mme Kolla Barnes avait par ailleurs apprécié l'intervention de Mme Uldry, qui avait demandé une mise en valeur de l'histoire de Carouge par des panneaux, que l'on peut désormais voir installés sur la façade du musée de Carouge et à proximité de la poste. C'est la raison pour laquelle la motion propose d'installer des panneaux dans l'espace public, notamment pour les personnes qui ne parlent pas le français ou qui n'ont pas l'idée d'explorer plus en profondeur Carouge. Mme Kolla Barnes rappelle en outre que le plan qui existe actuellement est évidemment à plat. Dès lors, comment savoir que cette belle zone verte avec des arbres est en fait une moraine et qu'il faut pousser la personne en fauteuil roulant sur une pente ? De plus, les revêtements sont importants. Mme Kolla Barnes a fait l'expérience d'amener une amie qui avait un rollator sur un chemin qui, pour Mme Kolla Barnes, était idéal mais qui en réalité était recouvert d'un petit gravillon sur lequel il était impossible de pousser le rollator. Puis elle cède la parole à M. Mützenberg qui interviendra à propos des itinéraires.

M. Mützenberg évoque deux points qui sous-tendent la motion. D'une part, il manque à Carouge une information claire sur les différents parcours que l'on peut emprunter pour faire du sport par exemple. D'autre part, il manque une vision des itinéraires entre les différents quartiers pour se déplacer à pied de la manière la plus logique mais aussi la plus sécurisée possible. M. Mützenberg ajoute qu'il existe des exemples intéressants dans d'autres communes, comme à Onex, Plan-les-Ouates ou Lancy où, dans chaque parc, des panneaux sont installés, qui expliquent comment passer d'un parc à l'autre et se déplacer sur l'ensemble de la commune, avec une vision cohérente. M. Mützenberg espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette motion.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion en vue du renvoi au Conseil administratif.

M. Voignier est favorable à la motion, qu'il aurait volontiers signée si on le lui avait proposé. Il s'agit d'une bonne initiative. Il serait néanmoins réducteur de renvoyer la motion au Conseil administratif. Cette motion demande en effet un certain nombre de choses. M. Voignier signale qu'il existe une carte qui répertorie les points d'eau dans le canton. La commune de Carouge n'a pas transmis les mises à jour de ses points d'eau – elle pourrait simplement le faire. Concernant les personnes à mobilité réduite, un plan pour ces dernières ne s'élabore pas comme un plan touristique. Il existe des guides qui donnent des indications sur la meilleure manière d'élaborer de tels plans. Quant aux toilettes, le Conseil municipal en parle régulièrement. Ce n'est pas une simple carte qui résoudra le problème. M. Voignier mentionne ensuite que, pour les personnes étrangères

qui viendraient à Carouge, l'application Citymapper indique les itinéraires à vélo ou à pied. Encore une fois, l'initiative est excellente, mais il est important de renvoyer la motion en commission, pour prendre le temps de développer un projet qui soit positif et dans lequel chacun puisse s'y retrouver. Une vision plus globale serait nécessaire. Par conséquent, M. Voignier propose un renvoi en commission Entretien du domaine public.

Le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission Entretien du domaine public.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Barbuzzi remarque que la motion est signée par les Verts, alors qu'elle propose de concevoir et diffuser des dépliants en papier. Il existe actuellement bien d'autres moyens, qu'il s'agisse de QR codes ou d'applications, par exemple. Certaines personnes n'ont peut-être pas une facilité d'utilisation de ces éléments, mais il serait bon de limiter au maximum l'utilisation du papier. M. Barbuzzi relève par ailleurs qu'il existe une application très connue en Suisse – pays qui compte le plus de randonneurs au monde –, qui s'appelle « swisstopo » et qui permet de connaître tous les chemins pédestres et leur difficulté. Ces cartes topographiques ne sont pas toujours évidentes à lire, mais c'est un exemple dont la Commune pourrait se servir. M. Barbuzzi est convaincu du bien-fondé de la motion, mais il invite les commissaires à penser à ces alternatives, sachant que le papier fini souvent à la poubelle.

M. Kupferschmid relève qu'il existe en effet de nombreuses applications d'itinéraires, comme Google Maps qui, souvent, n'indique pas les itinéraires pédestres et oblige à faire des détours. Il serait judicieux d'utiliser tous les moyens de communication. M. Kupferschmid remarque toutefois que la Commune devra réfléchir au moyen d'informer de l'existence de ce dépliant les personnes âgées ou qui n'ont pas d'affinités avec l'informatique, peut-être par le biais d'associations ou de leurs proches. Editer un dépliant est une excellente idée, mais il faudra s'assurer qu'il parvienne à ces personnes.

M. Voignier est un incondicional du papier, comme les cartes Michelin d'antan où l'on voyait toutes les petites routes. Sur les *smartphones*, les plans sont illisibles. Si la Commune fait une carte en papier, il suggérerait d'avoir une vision qui dépasse les frontières de Carouge, en allant par exemple sur Veyrier. Il revient ensuite sur les applications qui existent déjà. Concernant les points d'eau, le site www.GE-soif.ch les répertorie, à condition que les communes les indiquent. Il suffirait donc à la ville de Carouge d'ajouter les fontaines qui n'y sont pas enregistrées. Pour ce qui est des itinéraires pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées, M. Voignier encourage les commissaires à se renseigner sur le guide « Toujours en chemin », qui est publié pour de nombreuses villes. Les personnes à mobilité réduite y trouvent comment visiter ladite ville (églises, musées, etc.). Par ailleurs, « Handi'TourGuide » explique comment appréhender les sites pour les personnes à mobilité réduite, par exemple pour savoir où placer des bancs. Sur les chemins qui ont récemment été aménagés dans les Moraines, des panneaux en bois indiquent le temps qu'il faut pour arriver à tel ou tel endroit. Un panneau interdit même le passage aux vélos – de nombreux vélos y passent malgré tout. En revanche, il a été impossible d'installer un banc, au motif que l'on pourrait voir chez les voisins. Ne serait-il pas envisageable de placer des bancs sur ces chemins, en les positionnant pour éviter de voir dans les appartements environnants ? M. Voignier invite les commissaires à avoir une vision plus large. Il s'agit d'un beau projet, auquel il adhère, mais il faut être attentif à ces éléments. Quant aux toilettes, la question doit impérativement être posée. M. Voignier signale, pour faire régulièrement le chemin de

Compostelle, qu'en France, les toilettes des mairies sont accessibles. Ne serait-il pas possible de mettre à disposition du public les toilettes des établissements publics carougeois, par exemple ?

M. Von Burg est impressionné par toutes les propositions qui émanent de ce Conseil sur ce qui devrait ou pourrait figurer sur cette carte. Il demande à la commission de se poser la question de la lisibilité d'une telle carte. Un nombre moindre d'éléments pourrait rendre la carte plus pratique et plus praticable.

Mme Merle recommande aux commissaires de consulter les associations concernées, comme celles des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite, pour s'assurer de ce qui est important pour celles-ci et de la meilleure lisibilité possible de la future carte. Elle ajoute qu'il s'agit d'un beau projet.

M. Calame revient sur la proposition, au demeurant judicieuse, de renvoi à la commission Entretien du domaine public. En considérant, suite à la présente discussion, qu'il s'agit d'un projet transversal entre tous les membres du Conseil municipal, il pourrait aussi s'agir d'un projet transversal entre différents services municipaux, notamment celui de la communication. Cette dernière dimension est en effet importante dans le cadre de ce projet.

M. Etienne signale qu'il existe un inventaire cantonal des arbres remarquables. Même si nombre de ces arbres se trouvent sur le domaine privé, il pourrait être intéressant d'identifier sur le territoire communal les éléments qui mériteraient de figurer sur le plan, en superposition aux itinéraires piétonniers. Quand on se promène, on regarde le paysage. On connaît les points de vue, le Salève, le Jura, etc. Mais il serait peut-être bon de rappeler quelques éléments de ce patrimoine arboré.

M. Baertschi trouve cette carte intéressante pour ce qui est des chemins piétonniers. Il mentionne que des itinéraires de randonnée pédestre existent à travers le canton. En revanche, il relève le danger de superposer tous les types de mobilité – des itinéraires pour les chaises roulantes, des pistes pour les trottinettes, celles pour les vélos ou encore pour les vélos électriques. Il faut prendre garde à ne pas tomber dans ce travers et se concentrer sur quelques orientations très claires.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITIONS

Il n'y en a pas.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Voignier : Point zone piétonne

M. Voignier souhaite savoir où en est l'installation dans la zone piétonne des panneaux « vélos : pied à terre » ou « vélos poussés » qu'il avait demandée. Une nouvelle carte vélos sur le canton de Genève vient d'être éditée. L'on y voit apparaître des zones « vélos poussés ». Cela signifie que cette mesure est en vigueur ailleurs – à Lancy, à Genève. Elle fonctionne. M. Voignier peut-il s'attendre à voir prochainement ces banderoles lors du marché ? Sauf erreur, sa motion avait été approuvée à l'unanimité du Conseil municipal. Sa demande initiale, qui concernait l'ensemble de la zone piétonne, avait été limitée après discussion aux manifestations. La motion avait été déposée en 2020, le Conseil municipal en avait reparlé en 2021. L'on est maintenant en 2024. Une réponse serait la bienvenue.

Mme Molinari a posé les mêmes questions il y a encore quelques semaines. Il s'avère que cette mesure est plus compliquée à mettre en œuvre qu'il n'y paraît, pour une question de règlements. Une modification des arrêtés en vigueur aurait remis en cause certains éléments, par exemple la borne, la sortie du parking, la sortie sur les voies du tram, etc. Mme Molinari épargnera au Conseil municipal les détails et les nombreux échanges qui ont eu lieu avec les autorités cantonales. En résumé, la mesure demandée par la motion est liée aux arrêtés globaux de circulation. D'entente avec l'office cantonal des transports, la ville de Carouge a examiné une solution bien plus simple, qui consiste à suspendre les arrêtés et appliquer des arrêtés provisoires selon les critères que M. Voignier avait clairement énoncés, pendant le marché et les manifestations, dans les secteurs qui avaient été identifiés. Elle attend maintenant la réponse du Canton. Mme Molinari demande à M. Voignier encore un peu de patience.

M. Voignier invite Mme Molinari à ne pas hésiter à relancer le Canton, l'été approchant, et à faire un retour au Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h10.